

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2022

Convocation du 14 avril 2022.

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	X			GIRAUD Olivier, Conseiller	X		
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint		x	BOUVIER Sandra	CLISOL LUCENA Romain, Conseiller		x	GIRAUD Olivier
BOUVIER Sandra, 2e Adjointe	X			QUIVET Yves, Conseiller		x	DURET Stéphane
ALLAIN Lauriane, 3 ^{ème} adjointe		x	POMMIER Mickaël	DURET Stéphane, Conseiller	X		
POMMIER Mickaël, 4 ^e adjoint	x			CHEVALLIER CARINGI Gaétane, Conseillère	X		
NIOGRET Claude, Conseiller	X						
CHAUFFARD Martine, Conseillère	x						
COURVOISIER Franck, Conseiller		x	CARINGI Gaétane				

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24/03/2022

M le Maire informe de la vente des biens : Vente BOURGEOIS Odile

Le compte-rendu du conseil municipal du 24/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Décision modificative

Suite à la publication des dotations, il convient de régulariser la gestion communale :

Dépenses	Recettes
C:/ 022 dépenses imprévues : 686 €	C/: 74 121 : dotation : 686 €

Il convient également de régler des dépenses propres au budget multiservices :

Section fonctionnement du budget principal

Dépenses	Recettes
C:/ 657363 : subvention de fonctionnement : +2400 €	
C:/615221 : entretien des bâtiments : -1400 €	
C:/ 6226 : honoraires : - 1000 €	

Section fonctionnement du budget multiservices

Dépenses	Recettes
C:/615221 : entretien des bâtiments : 1400 €	C/: 74748 : subvention du BP : 2 400 €
C:/ 6226 : honoraires : 1000 €	

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives.

Convention d'usage

M le Maire rappelle la délibération du 23/05/2014 qui approuve la labellisation en tant qu'espace naturel sensible du site de la grotte et reculée de Corveissiat.

La gestion de la grotte est confiée au conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour la période 2022- 2032. Il convient de permettre la mise en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel de ce site.

La convention est annexée à cette délibération.

Sur le rapport de M le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant
- D'autoriser M le Maire à conclure la convention annexée à la délibération

Objet : Demande de subventions pour la réhabilitation du dernier commerce

La commune doit engager des travaux de restructuration et de mise aux normes du bâtiment communal place Charles Blétel afin d'installer de nouveaux gérants. M le Maire rappelle que la commune a acquis la licence IV.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M le Maire à signer ces demandes de subvention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à demander une subvention DETR, une aide au dernier commerce auprès de la Région et auprès du département de l'AIN, un fonds de concours auprès de Grand Bourg Agglomération (GBA), approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise M le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Plan de financement :

DEPENSES	RECETTES
Travaux de réhabilitation : 300 000 €	DETR : 20 % : 60 000 € Région : Aide au dernier commerce : 30 % : 90 000 € GBA : fonds de concours :19 % : 58 000 € AIN : 11 % = 32 000 €
	Autofinancement : 20 % = 60 000 €
TOTAL : 300 000 €	TOTAL : 300 000 €

Question diverse :

M DURET Stéphane interroge M le Maire sur les déchets de terre, d'arbres ...dans « l'ancien virage » le long de la D936.

Les services du département, après interrogation de M le Maire ont répondu avoir besoin de cet espace.

Levée de la séance à 21 h 30.